



Envoyé en préfecture le 05/07/2019

Reçu en préfecture le 05/07/2019

Affiché le 05/07/2019

ID : 063-200071199-20190702-CCPL\_2019\_90-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	34 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 24 juin 2019  
Date d'affichage : 24 juin 2019

### SEANCE DU 02 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente Jean-Chaux de Mons.

#### Présents avec voix délibérante :

Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Roland BUFFET, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD (suppléant de Josette BREYSSE), Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, David MOURNET, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Henri SULLO (suppléant de Stéphane BARDIN), Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Yolande BURETTE a donné pouvoir à David MOURNET,  
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY,  
Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT,  
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS,  
Philippe LE PONT a donné pouvoir à Yves RAILLIERE.

#### Absents représentés

Stéphane BARDIN, Josette BREYSSE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT

#### Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Pascal ROUGIER

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2019-90 : BP 2019 - ADMISSION EN NON-VALEUR

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

Le comptable public a transmis à la CCPL un état des présentations et admissions en non-valeur récapitulant les pièces irrécouvrables de l'EPCI.

Le redevable a été mis en liquidation judiciaire le 23 avril 2019.  
 Gites d'entreprises : redevances et charges

Exercice	Montant
2014	5 033,57 €
2016	1 663,41 €
Total	6 696,98 €

Les redevables sont insolvable.

Exercice	Montant	
2015	219,42 €	ALSH, Multi-accueil
2016	515,66 €	ALSH, Multi-accueil et garderie
2017	1 051,04 €	ALSH, Multi-accueil

Somme émise à l'encontre de la CAF.

Exercice	Montant
2016	896,00 €

Restes pour les titres inférieurs à 15 €.

Exercice	Montant
2018	99,78 €

Il convient donc de procéder à l'admission en non-valeur de titres datant de :

Exercice	Montant
2014	5 033,57 €
2015	219,42 €
2016	3 075,07 €
2017	1 051,04 €
2018	99,78 €
<b>Total</b>	<b>9 478,88€</b>

En conséquence,

- Vu le Code général des Collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'admettre en non-valeur la somme de 9 478,88 €. Un mandat sera émis à l'article 6541,
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour mettre en œuvre cette décision.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
 Au Registre sont les signatures  
 Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Claude RAYNAUD

Certifiée exécutoire  
 A Aigueperse, le 05/07/2019  
 Le Président,

